



CRÈCHE L'ARBRE À MUSIQUE

Rue du Village 34
1882 Gryon

REGLEMENT

La crèche l'Arbre à musique fait partie du Réseau Enfants Chablais. Elle est soumise à l'autorisation d'exploiter et à la surveillance du de l'Office d'Accueil de Jour (OAJE). Cette instance définit la capacité d'accueil ainsi que les normes d'encadrement et en assure le cadre légal.

- Nous accueillons les enfants de 4 mois à 4 ans, à la journée ou à la demi-journée avec repas. Les arrivées se font, le matin entre 6h45 et 9h et l'après-midi entre 13h30 et 14h.
- A l'inscription, les parents deviennent automatiquement membres de l'Association durant la durée de fréquentation de leur enfant dans la structure. Ceci permet aux familles de participer aux assemblées générales et d'avoir un rôle actif au sein de l'association.
- Les parents sont tenus d'avoir une RC pour les éventuels dégâts causés par leur enfant.
- Veuillez nous aviser de tous renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, son comportement, sa santé ou d'éventuelles allergies.
- De par les activités des ateliers, il est conseillé d'habiller l'enfant de manière pratique et avec des vêtements pas "dommages". En cas de pluie, ou de neige, veuillez habiller l'enfant en conséquence. Les parents autorisent leurs enfants à participer aux sorties, promenades, etc. Les enfants sont accompagnés par le personnel éducatif et sous la responsabilité de celui-ci. Les parents sont rendus attentifs au fait que les sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics.
- Votre enfant aura besoin d'une paire de pantoufles et d'un tablier à longues manches (ou chemise).
- Les parents doivent être joignables par téléphone. En cas de problème (maladie ou accident), nous contactons les parents. Si cela n'est pas possible, nous contactons le médecin traitant ou prenons les mesures qui s'imposent.
- Si vous souhaitez retirer votre enfant de L'Arbre à musique, le délai de résiliation du règlement Réseau s'applique.